



# Communiqué



**ICI, ON S'ENGAGE**  
Pour notre patrimoine naturel

## Conservation des milieux humides et hydriques au Centre-du-Québec : les acteurs appelés à se mobiliser

Le 13 février 2020 – À la suite d'un mandat en ce sens confié par le gouvernement du Québec, les municipalités régionales de comté (MRC) doivent élaborer, d'ici juin 2022, des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) et intégrer ceux-ci dans la planification de l'aménagement du territoire.

Au Centre-du-Québec, les MRC d'Arthabaska, de Drummond, de L'Érable et de Nicolet-Yamaska ont décidé de travailler conjointement à la réalisation de leurs PRMHH. Cela permettra notamment de cibler des objectifs communs, de partager les ressources et les connaissances, de renforcer la solidarité régionale et d'augmenter l'impact des actions qui seront mises de l'avant. La coordination de cet exercice de planification a été confiée au Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ).

En vertu des directives gouvernementales, trois principes doivent être considérés dans la réalisation des plans régionaux des milieux humides et hydriques. Ces principes sont l'atteinte de l'objectif d'aucune perte nette, une gestion cohérente par bassin versant et la prise en compte des enjeux liés aux changements climatiques.

### Forums publics

Sous le thème *Ici, on s'engage pour notre patrimoine naturel*, la démarche en sera une de collaboration et d'engagement de la part des acteurs concernés. Afin de partir sur des bases solides, des forums seront tenus le 19 mars au Carrefour de L'Érable de Plessisville et le 26 mars au Centre multifonctionnel de Saint-Samuel.

Bien que ces rencontres s'adressent à l'ensemble des personnes intéressées, les élus, les propriétaires riverains et de terres ainsi que les producteurs agricoles et forestiers sont tout particulièrement invités à y participer. L'inscription, qui est obligatoire, peut être faite en visitant le [www.patrimoinenaturel.ca](http://www.patrimoinenaturel.ca). Ce site Web fournit également toutes les informations pertinentes concernant la démarche.



-30-

Information : Andréanne Blais  
Directrice générale  
Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec  
819 475-1048, poste 210  
[andreeanne.blais@crecq.qc.ca](mailto:andreeanne.blais@crecq.qc.ca)